

SOMMAIRE de Nota Bene 6

Motion des personnels
administratifs P 1

Bulletin d'Adhésion P 2

Supplément n° 1 à BAC n° 44

Directrice de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

MOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE présentée au CONSEIL NATIONAL DU SNCA e.i.L Convergence Lycée Louis DAVIER – JOIGNY – 28 juin 2012 (Adoptée à l'unanimité)

Ici, à Joigny, au lycée Louis DAVIER, ce 28 juin 2012, au Conseil National du SNCA e.i.L Convergence, naît officiellement la Commission Ouvrière des Personnels Administratifs de l'Education Nationale.

J'en suis, à titre personnel, très fière. Des personnels administratifs ont souhaité être sur nos listes en 2011 pour les élections professionnelles, et j'en suis. De plus, nous avons défendu nombre de ces personnels à titre individuel ; il est donc parfaitement cohérent qu'une Commission ouvrière puisse naître et exister.

Fidèle au SNCA e.i.L Convergence, à son histoire, à ses valeurs, à ses attentes aussi, j'entends que les personnels des autres Fonctions Publiques nous rejoignent. Ils sont déjà les bienvenus.

Il est urgent que les personnels administratifs de l'Education Nationale soient enfin considérés au même titre que tous les autres au sein du Service Public d'Education. Un système éducatif, tout le monde ici en conviendra, ne peut pas reposer que sur les seuls enseignants.

Je tiens à saluer le travail acharné, la détermination, la vigilance et l'expérience de notre organisation pour que le projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique soit adopté. Chose faite en février 2012. Le SNCA e.i.L Convergence fut l'une des seules organisations à réagir aux propos de l'ex-Président de la République au sujet des précaires, c'était en 2010 à la télévision, la seule organisation à réactiver un texte élaboré et presque enterré, c'était en décembre 2011, et à obtenir la procédure accélérée au Parlement et enfin l'adoption définitive du texte en février 2012.

Cette Loi intègre, et c'est heureux, les personnels administratifs des trois Fonctions Publiques. Enfin, ils ne sont pas oubliés !

Quelle Victoire !

Et les contractuels de catégories C, les plus précaires, obtiennent plus de facilités pour la titularisation. Ce n'est que justice ! Reste à observer l'application pratique de la Loi : décrets, nombre de postes...

Nous serons vigilants et réactifs, j'en suis certaine. Voici, mes chers camarades, les revendications

de la Commission Ouvrière des personnels administratifs de l'Education Nationale :

- Ouverture de postes aux concours permettant une réelle résorption de l'emploi précaire.
- Contre la volonté de pérenniser les personnels à leurs postes et sur leurs lieux de travail, permettre une réelle mobilité lorsqu'elle est demandée par les personnels (droit à mutation).
- Augmentation immédiate de 5% du traitement des personnels de catégories A et B et de 10 % des personnels de catégorie C pour rattraper la perte du pouvoir d'achat de ces personnels paupérisés.
- Garantir que des personnels de catégories B et C assureront bien des missions liées à leurs catégories. Il n'est plus possible, dans un souci d'économie, que des personnels de catégorie B assurent des missions de catégorie A et que des personnels de catégorie C assurent des missions de catégorie B et, à l'inverse, que des personnels de catégorie A exercent des missions d'autres catégories.
- Garantir les remplacements des personnels administratifs en congé réglementaire au même titre que les enseignants (même s'il reste beaucoup à faire pour le remplacement des enseignants).
- Organiser des formations à la prise de poste et de façon continue et qui répondent réellement aux besoins des personnels.

Que les personnels administratifs de l'Education Nationale ne soient plus relégués au rang des anonymes de l'Ecole de la République, qu'ils soient enfin reconnus comme des personnels indispensables à la réussite de tous ses élèves.

Enfin, la Commission Ouvrière des personnels administratifs de l'Education Nationale appelle à un vote unanime de cette motion par le du Conseil National.

Delphine PANOUILLOT Secrétaire Nationale
Commission Ouvrière des Personnels d'Administration



5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr www.snca-nat.fr

BULLETIN D'ADHESION 2012-2013 DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION
(à renseigner et à envoyer au siège avec la cotisation)

Je, soussigné-e,

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom : Prénom :
Demeurant à :
Code postal et ville :
Téléphones : Fax Courriel
En poste au :
Collège Lycée LP Autre (préciser)
Nom :
Adresse :
Code postal et ville :
Académie :
Titulaire Contactuel-le CDI / CDD Autre (préciser)
Catégorie C (30€)
Catégorie B, éch. 1 à 5 (45€) , éch. au dessus de 5 (55€)
Catégorie A, éch. 1 à 4 (45€) , éch. 5 à 7 (55 €) , éch. 8-9 (63 €) , éch. 10-11 (72 €)

adhère au SNCA e.i.L. Convergence pour l'année 2012-2013 et règle par chèque à son ordre la somme de :

Date

Signature